



Rapport annuel

Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, 2017

Dans le cadre des :

STATISTIQUES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Date : Juin 2018
Domaine : Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

Fin 2017, 322 800 personnes, soit un peu plus de 16 % des rentiers AVS et AI, touchaient des prestations complémentaires (PC), ce qui correspond à une augmentation de 1,3 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est nettement inférieure à la moyenne annuelle d'environ 3 % enregistrée depuis le début du siècle. Les PC sont financées par les recettes fiscales générales de la Confédération et des cantons. Les dépenses ont atteint 4,9 milliards de francs en 2017, soit une augmentation de 0,8 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la progression la plus faible depuis le début du siècle.

Évolution de l'effectif

Croissance modérée de l'effectif des bénéficiaires de prestations complémentaires

Les PC sont versées à des personnes bénéficiant d'une rente AVS ou AI¹ lorsqu'elles sont domiciliées en Suisse et que leur revenu ne suffit pas à couvrir les besoins vitaux. Le droit à ces prestations d'assurance sous condition de ressources est garanti par la loi. Fin 2017, 322 800 personnes touchaient des PC, ce qui correspond à une augmentation de 1,3 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est nettement inférieure à la moyenne à long terme de 3 %.

La faible progression de l'effectif s'explique, d'une part, par le ralentissement de la croissance des PC à l'AI, lui-même dû à la baisse du nombre de rentiers AI ces dernières années. Le nombre de bénéficiaires de PC à l'AI devrait continuer à se stabiliser ces prochaines années, voire diminuer.

La faiblesse de l'augmentation observée en 2017 tient, d'autre part, à la baisse de 0,3 % du nombre de bénéficiaires de PC vivant en home. Avec l'amélioration constante de l'offre d'aide et de soins à domicile, les séjours en home sont en effet moins fréquents ou moins longs. Ces dernières années, les structures dites intermédiaires, comme les structures de jour et de nuit, ont gagné en importance. Les logements avec encadrement médico-social² font également partie de ces structures intermédiaires. L'objectif est de retarder, voire d'empêcher l'entrée dans un établissement médico-social. Par ailleurs, depuis l'introduction en 2011 du nouveau régime de financement des soins, une partie du financement n'incombe plus aux PC. Un peu moins de personnes ont ainsi besoin de PC. En outre, la situation financière des personnes très âgées s'est améliorée, puisqu'elles sont de plus en plus nombreuses à percevoir une rente du 2^e pilier.

¹ Les personnes bénéficiant d'une allocation pour impotent ou d'indemnités journalières de l'AI ont aussi droit aux PC. Les personnes qui ne peuvent pas prétendre à une rente AVS ou AI parce qu'elles n'ont pas cotisé à ces assurances ou qu'elles ne l'ont pas fait assez longtemps ont droit à des PC dans certaines conditions.

² Les logements avec encadrement médico-social comprennent deux éléments essentiels :
(1) une offre de logements adaptés aux besoins des personnes âgées et handicapées,
(2) des services de soins et d'assistance aux habitants.

La croissance de l'effectif des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse (PC à l'AV)³ est due principalement à la hausse de l'effectif des rentiers. Dans l'ensemble, le nombre de bénéficiaires de PC et le nombre de rentiers de l'assurance-vieillesse augmentent parallèlement à l'évolution démographique, ce qui se reflète dans le taux de PC, resté stable autour de 12 % ces dernières années.

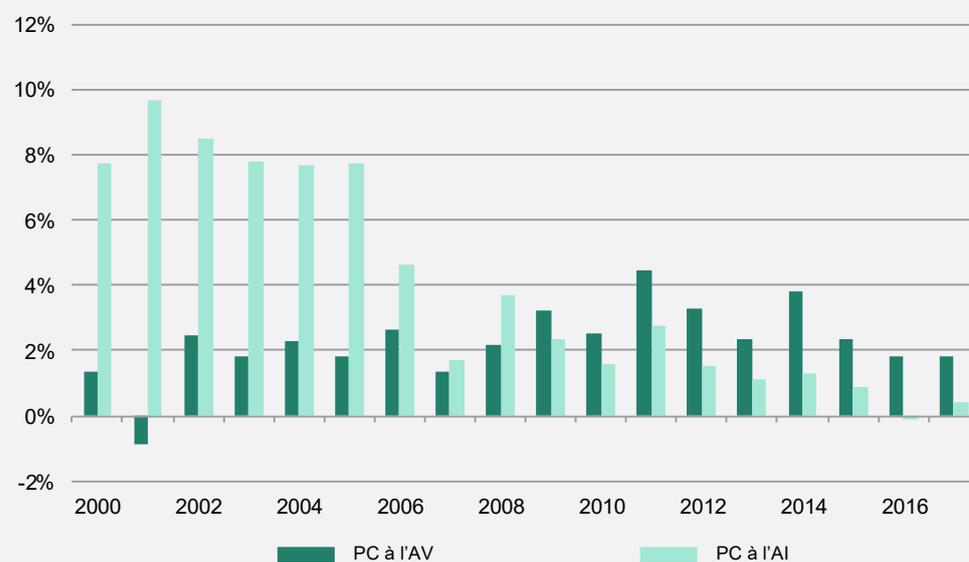
T1 Bénéficiaires de PC par branche d'assurance, fin 2008-2017

Année	Bénéficiaires de PC ¹			Variation en % par rapport à l'année précédente			Taux de PC : part des rentiers touchant des PC en %		
	Total (AV, AS, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI	Total	PC à l'AV	PC à l'AI	Total	PC à l'AV	PC à l'AI
2008	263 700	159 000	101 500	2,7	2,2	3,7	15,2	11,6	36,0
2009	271 300	164 100	103 900	2,9	3,2	2,4	15,4	11,7	37,2
2010	277 100	168 200	105 600	2,2	2,5	1,6	15,5	11,8	38,4
2011	287 700	175 700	108 500	3,8	4,4	2,8	15,9	12,1	40,0
2012	295 200	181 500	110 200	2,6	3,3	1,5	16,1	12,2	41,3
2013	300 700	185 800	111 400	1,9	2,4	1,1	16,1	12,2	42,7
2014	309 400	192 900	112 900	2,9	3,8	1,3	16,3	12,4	44,1
2015	315 000	197 400	113 900	1,8	2,4	0,9	16,5	12,5	45,2
2016	318 600	201 100	113 700	1,1	1,8	-0,1	16,4	12,5	46,0
2017	322 800	204 800	114 200	1,3	1,8	0,4	16,5	12,5	46,7

1 Les bénéficiaires de PC à l'assurance-survivants (AS) ne sont pas mentionnés séparément.

Source : Statistique des PC, OFAS

G1 Bénéficiaires de PC par branche d'assurance, variation en % par rapport à l'année précédente, 2000-2017



Source : Statistique des PC, OFAS

Entrées, sorties et passages d'une assurance à l'autre

Dynamique de l'évolution : 9 % de sorties et 10 % d'entrées en 2017

La faible augmentation du nombre de bénéficiaires de PC en 2017 masque des changements à la fois divers et nombreux de la nature même des PC. Ainsi, 29 000 personnes, soit 9,1 % de l'effectif enregistré en début d'année, sont sorties du système des PC, tandis que 33 200 personnes, soit 10,4 % de l'effectif initial, ont acquis un droit aux PC.

³ Par « PC à l'AV », on entend ici uniquement les PC à l'assurance-vieillesse, et non les PC à l'assurance-survivants (AS), qui sont peu nombreuses et présentent une tout autre structure.

Changements selon la branche d'assurance

Les changements diffèrent fortement selon la branche d'assurance. Pour les PC à l'AI, la différence entre entrées et sorties est de 3900 personnes, ce qui correspond à une augmentation de 3,4 %. Les changements d'assurance à l'âge de la retraite aussi sont importants. La plupart des rentiers AI bénéficiant de PC continuent à en percevoir et touchent alors des PC à l'AV. Les sorties de PC à l'AI suite à des changements d'assurance correspondent à 3,0 % de l'effectif initial, soit environ 3500 personnes. Ces sorties ajoutées à l'excédent d'entrées de près de 3900 personnes entraînent une faible augmentation de l'effectif des PC à l'AI (0,4 %). Dans les PC à l'AV, les entrées et les sorties s'équilibrent, avec un solde d'environ cent personnes. L'effectif des PC à l'AV augmente de 1,8 % en raison du nombre d'entrées provenant des PC à l'AI.

T2 Bénéficiaires de PC, effectif et changements par branche d'assurance, 2017

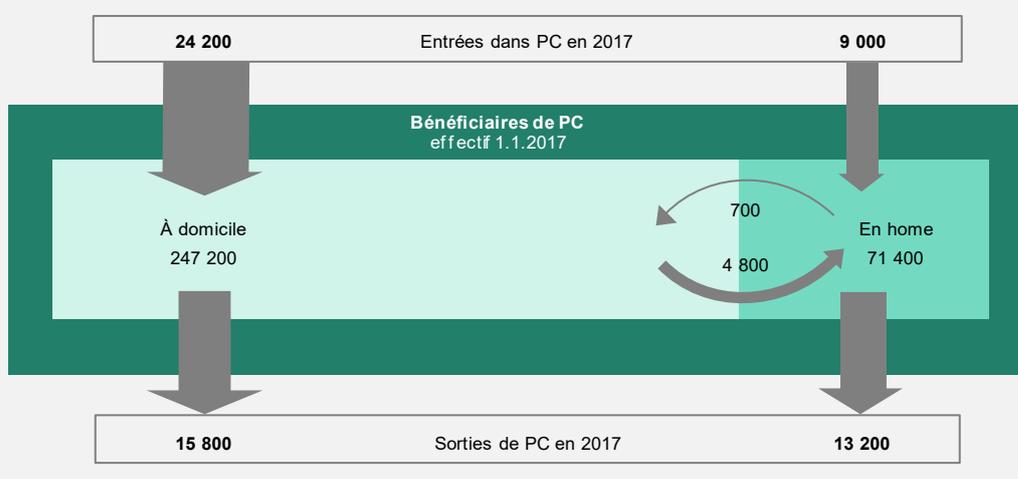
Branche d'assurance	Effectif	Sortie	Entrée	Solde	Changement d'assurance			Total	Effectif
	1 ^{er} jan.	de PC	dans PC		Sortie	Entrée	Solde	Solde	31 déc.
Nombre de personnes									
Total	318 600	29 000	33 200	4 200	3 900	3 900	0	4 200	322 800
PC à l'AV	201 100	22 300	22 400	100	100	3 700	3 600	3 700	204 800
PC à l'AS	3 800	300	500	200	300	100	-200	0	3 800
PC à l'AI	113 700	6 500	10 300	3 900	3 500	100	-3 400	500	114 200
En % de l'effectif initial									
Total	100,0	9,1	10,4	1,3	1,2	1,2	0,0	1,3	101,3
PC à l'AV	100,0	11,1	11,1	0,0	0,1	1,9	1,8	1,8	101,8
PC à l'AS	100,0	6,9	13,0	6,1	9,1	2,7	-6,4	-0,3	99,7
PC à l'AI	100,0	5,7	9,1	3,4	3,0	0,1	-3,0	0,4	100,4

Source : Statistique des PC, OFAS

Changements par genre d'habitation

On peut également considérer les entrées et les sorties concernant les PC sous l'angle du genre d'habitation. Que recouvrent l'accroissement du nombre de bénéficiaires de PC demeurant à domicile (1,8 %) et la baisse du nombre de ceux séjournant dans un home (-0,3 %) ? Les nouveaux bénéficiaires de PC vivant à domicile correspondent à 9,8 % de l'effectif initial, et les nouveaux bénéficiaires de PC entrés en home représentent 12,6 % de l'effectif initial. La principale différence réside dans les sorties : 18,5 % des pensionnaires de home bénéficiant de PC ne touchent plus de prestations après une année, généralement parce qu'ils décèdent durant cette période. Chez les bénéficiaires de PC qui résident à domicile, les sorties ne représentent que 6,4 % de l'effectif initial, tandis que 1,9 % des bénéficiaires entrent dans un home, où ils continuent à avoir besoin de PC. Ils augmentent ainsi de 6,7 % le nombre de pensionnaires de home touchant des PC, tandis que 1,0 % des pensionnaires de home bénéficiant de PC retournent vivre à domicile.

G2 Bénéficiaires de PC, changements par genre d'habitation, 2017



Source : Statistique des PC, OFAS

T3 Bénéficiaires de PC, effectif et changements par genre d'habitation, 2017

Genre situation	Effectif	Sortie	Entrée	Solde	Chang. de genre d'habitat.			Total	Effectif
	1 ^{er} jan.	de PC	dans PC		Sortie	Entrée	Solde	Solde	31. déc.
Nombre de personnes									
Total	318 600	29 000	33 200	4 200	5 500	5 500	0	4 200	322 800
À domicile	247 200	15 800	24 200	8 400	4 800	700	-4 000	4 400	251 500
En home	71 400	13 200	9 000	-4 200	700	4 800	4 000	-200	71 300
En % de l'effectif initial									
Total	100,0	9,1	10,4	1,3	1,7	1,7	0,0	1,3	101,3
À domicile	100,0	6,4	9,8	3,4	1,9	0,3	-1,6	1,8	101,8
En home	100,0	18,5	12,6	-5,9	1,0	6,7	5,7	-0,3	99,7

Source : Statistique des PC, OFAS

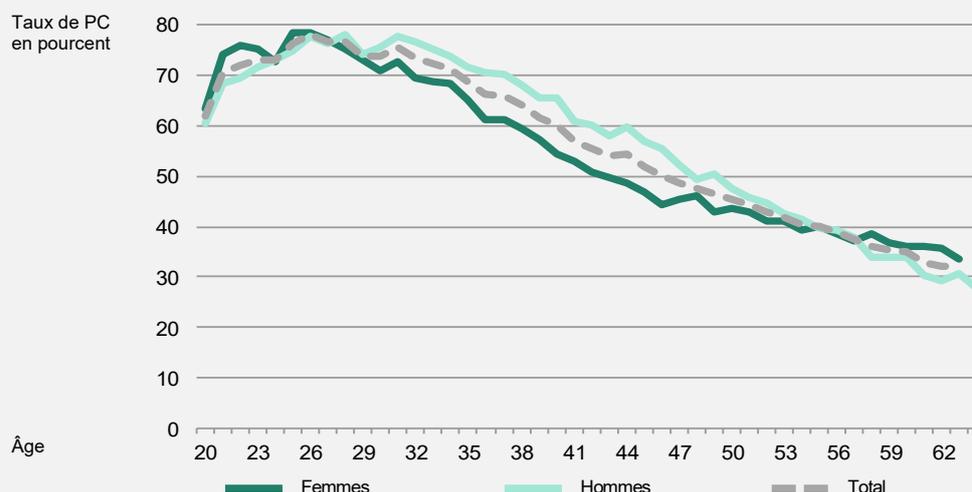
Taux de
bénéficiaires de
PC

Les rentiers AI sont nombreux à être tributaires des PC

Dans l'AI, 46,7 % des rentiers touchent des PC. Ce taux est compris entre 60 % et 80 % pour les personnes âgées de 20 à 30 ans. Ces pourcentages élevés sont dus au fait que les jeunes invalides n'ont pas exercé d'activité lucrative, ou seulement pendant peu de temps, et qu'ils ne disposent donc que de petites rentes de l'AI et de la prévoyance professionnelle (voire pas de rente du tout pour cette dernière). Il est rare qu'ils aient d'autres sources de revenus. De plus, ils vivent plus souvent dans un home, où ils doivent faire face à des coûts élevés. Ce groupe de bénéficiaires dépend longtemps des PC. Les personnes qui touchent une rente de l'AI à un âge plus avancé sont généralement dans une meilleure situation financière, raison pour laquelle le taux de PC diminue progressivement à 30 % dans le cas des personnes proches de l'âge de la retraite. Le taux de PC indique la part des bénéficiaires de rente en Suisse qui touchent des PC.

G3.1 Taux de bénéficiaires de PC à l'AI, selon l'âge et le sexe, fin 2017

PC à l'AI : 114 200 personnes



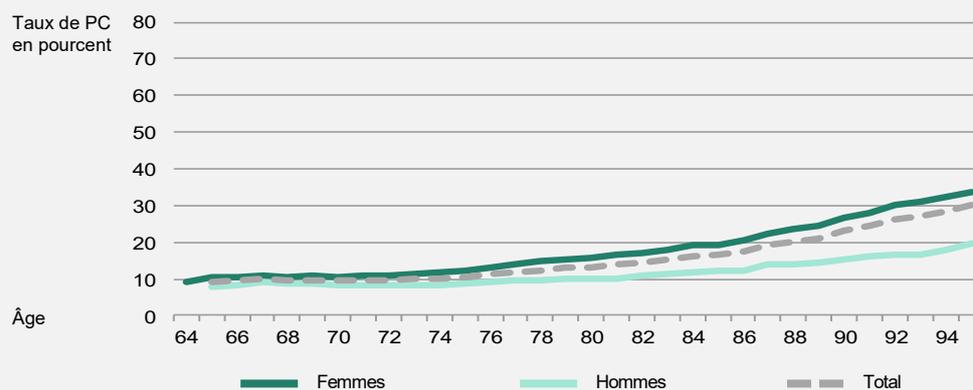
Source : Statistique des PC, OFAS

Dans l'assurance-vieillesse, 12,5 % des rentiers sont tributaires des PC. Seuls 9 % des nouveaux rentiers AVS ont droit à des PC⁴, contre 23 % des rentiers de 90 ans. Le taux de PC augmente donc avec l'âge : plus une personne est âgée, plus elle risque d'être tributaire des PC. Cette tendance est liée à la probabilité croissante avec l'âge d'entrer dans un home et aux frais que cela entraîne, frais que de nombreuses personnes ne peuvent pas assumer par leurs propres moyens, ou pas longtemps.

⁴ Environ la moitié des nouveaux rentiers AVS touchaient déjà des PC à l'AI.

G3.2 Taux de bénéficiaires de PC à l'AV, selon l'âge et le sexe, fin 2017

PC à l'AV : 204 800 personnes



Source : Statistique des PC, OFAS

La moitié des personnes vivant en home ont recours aux PC

Les PC jouent un rôle important dans le financement des séjours en home. Environ la moitié des pensionnaires de home en sont tributaires. Avec les prestations de l'assurance-maladie et parfois celles des pouvoirs publics, les PC contribuent à couvrir les frais d'un séjour en home, qui dépassent souvent la capacité financière des rentiers. En 2017, 71 300 bénéficiaires de PC vivaient dans un home, soit 22 % de l'ensemble des bénéficiaires de PC. Par rapport à l'année précédente, l'effectif des bénéficiaires de PC vivant en home a légèrement diminué (-0,3 %).

Dépenses au titre des PC

Les dépenses au titre des PC se montent à 4,9 milliards de francs

Les PC sont financées par les recettes fiscales générales, à hauteur de 30 % par la Confédération et de 70 % par les cantons. Les PC versées en 2017 ont atteint 4,9 milliards de francs, soit une augmentation de seulement 0,8 % par rapport à l'année précédente.

Ce ralentissement s'explique principalement par le recul de 0,6 % des dépenses des PC à l'AI. Depuis une décennie, la progression de ces dépenses est moins marquée que celle des PC à l'AVS. L'exception observable en 2012 tient à la réduction de moitié de l'allocation pour impotent pour les pensionnaires de home. Les deux cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne sont les principaux responsables de la baisse des dépenses des PC à l'AI. Leurs nouvelles lois sur le handicap, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017, prévoient de mieux adapter l'aide aux personnes handicapées aux besoins individuels. Ce changement a modifié la répartition des coûts entre les agents payeurs. Le transfert de coûts le plus important était prévu entre les PC et l'aide cantonale aux personnes handicapées. De fait, on peut observer l'année dernière un fort recul – de l'ordre de 35 millions de francs – dans les PC à l'AI des coûts supplémentaires imputables à un séjour en home.

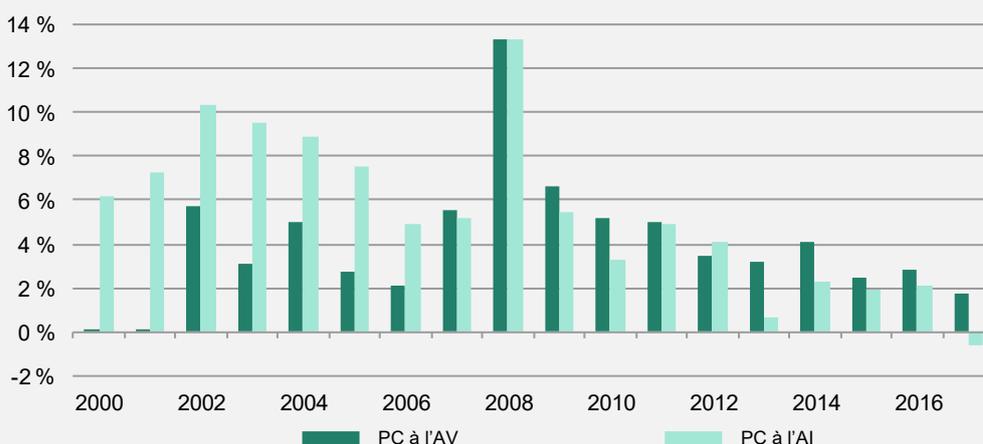
T4 Dépenses des PC, 2008-2017

Année	Dépenses PC en millions de francs			Variation en % par rapport à l'année précédente		
	Total	PC à l'AVS	PC à l'AI	Total	PC à l'AVS	PC à l'AI
2008 ¹	3 679,8	2 071,7	1 608,1	13,4	13,4	13,3
2009	3 905,7	2 209,7	1 696,1	6,1	6,7	5,5
2010	4 074,7	2 323,6	1 751,1	4,3	5,2	3,2
2011	4 275,9	2 439,0	1 836,9	4,9	5,0	4,9
2012	4 435,9	2 524,5	1 911,4	3,7	3,5	4,1
2013	4 527,9	2 604,6	1 923,2	2,1	3,2	0,6
2014	4 678,7	2 712,1	1 966,6	3,3	4,1	2,3
2015	4 782,1	2 778,4	2 003,7	2,2	2,4	1,9
2016	4 901,3	2 856,5	2 044,9	2,5	2,8	2,1
2017	4 939,0	2 906,7	2 032,3	0,8	1,8	-0,6

¹ Les dépenses ont fortement augmenté en 2008 parce que le plafonnement des PC a été supprimé.

Source : Statistique des PC, OFAS

G4 Dépenses des PC, variation en % par rapport à l'année précédente, 2000-2017



Source : Statistique des PC, OFAS

Dépenses au titre des PC par type de garantie

40 % des dépenses des PC tiennent aux coûts supplémentaires liés au séjour en home

Depuis l'introduction de la nouvelle péréquation financière en 2008, l'évolution des dépenses des PC peut être considérée sous un autre aspect encore, puisqu'une distinction est faite depuis lors, pour les PC périodiques (sans les frais de maladie et d'invalidité), entre couverture du minimum vital et coûts supplémentaires liés au séjour en home. Pour les personnes qui vivent chez elles, l'intégralité des PC périodiques sert à garantir le minimum vital. Dans le cas des pensionnaires de home, pour déterminer la part du minimum vital, on calcule quel serait le montant des PC si la personne vivait chez elle. La Confédération assume 5/8 du minimum vital. La part qui ne sert pas à la couverture des besoins vitaux – c'est-à-dire les coûts supplémentaires liés au séjour en home – est financée par les cantons.

Une petite moitié des dépenses totales des PC est consacrée à la couverture des besoins vitaux. Cette somme a augmenté en moyenne de 3,1% par année depuis 2008. Les frais supplémentaires liés au séjour en home ont pour leur part augmenté de 3,2% en moyenne. Ce taux de croissance ne permet toutefois guère de tirer des conclusions sur l'évolution des frais de home. En effet, de nombreux cantons ont réorganisé en profondeur le financement des frais de home en 2011, de sorte qu'une partie de ces frais n'est plus couverte par les PC. En 2017, les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne ont également enregistré, en raison d'une modification de leur législation, une baisse de 1,4 % des frais supplémentaires liés au séjour en home dans les PC à l'AI. Une partie des frais auparavant pris en charge par les PC à l'AI sont désormais assumés par l'aide cantonale aux personnes handicapées.

Les frais de maladie et d'invalidité remboursés dans le cadre des PC ont augmenté de 1,6 % par rapport à 2016. Cette croissance est nettement inférieure à la moyenne à long terme de 5,0 %. Les frais de maladie et d'invalidité représentent environ un dixième des dépenses totales des PC.

T5 Dépenses au titre des PC par type de garantie, 2008-2017

An-née	Total	PC périodiques		Frais de maladie et d'invalidité	Total	PC périodiques		Frais de maladie et d'invalidité
		Minimum vital	Frais supp. dus au home			Minimum vital	Frais supp. dus au home	
Dépenses des PC en millions de francs					Variation en % par rapport à l'année préc.			
2008	3 679,8	1 833,9	1 539,0	306,9	-	-	-	-
2009	3 905,7	1 902,1	1 672,4	331,2	6,1	3,7	8,7	7,9
2010	4 074,7	1 941,2	1 796,7	336,8	4,3	2,1	7,4	1,7
2011	4 275,9	2 052,5	1 859,0	364,4	4,9	5,7	3,5	8,2
2012	4 435,9	2 115,5	1 930,6	389,8	3,7	3,1	3,9	7,0
2013	4 527,9	2 176,8	1 944,6	406,4	2,1	2,9	0,7	4,3
2014	4 678,7	2 237,8	2 008,1	432,8	3,3	2,8	3,3	6,5
2015	4 782,1	2 291,2	2 035,2	455,7	2,2	2,4	1,4	5,3
2016	4 901,3	2 353,0	2 081,3	467,0	2,5	2,7	2,3	2,5
2017	4 939,0	2 413,1	2 051,5	474,4	0,8	2,6	-1,4	1,6

Source : Statistique des PC, OFAS

Montant des PC pour une personne vivant à domicile : 1100 francs

Le montant des PC dépend fortement du genre d'habitation. Les bénéficiaires de PC vivant à domicile touchent 1100 francs par mois en moyenne. Les bénéficiaires de PC séjournant en home touchent pour leur part 3300 francs en moyenne, soit un montant trois fois supérieur. En entrant dans un home, une personne voit en général ses dépenses augmenter considérablement. Au prix de l'hébergement, il faut souvent ajouter des frais de soins et d'assistance. Les prestations de soins sont prises en charge par l'assurance-maladie, mais près de la moitié des pensionnaires de home ont besoin de PC pour couvrir les frais restants. En d'autres termes, la perception de PC tient aux coûts élevés pour les pensionnaires de home et à la faiblesse des rentes pour les personnes vivant à domicile.

On constate par ailleurs une différence entre les PC à l'assurance-vieillesse et les PC à l'assurance-invalidité : les prestations versées aux rentiers AI sont nettement plus élevées, car ces personnes ont des revenus réguliers plus bas.

T6 Montant moyen des PC par mois pour une personne seule sans enfant, 2016 et 2017

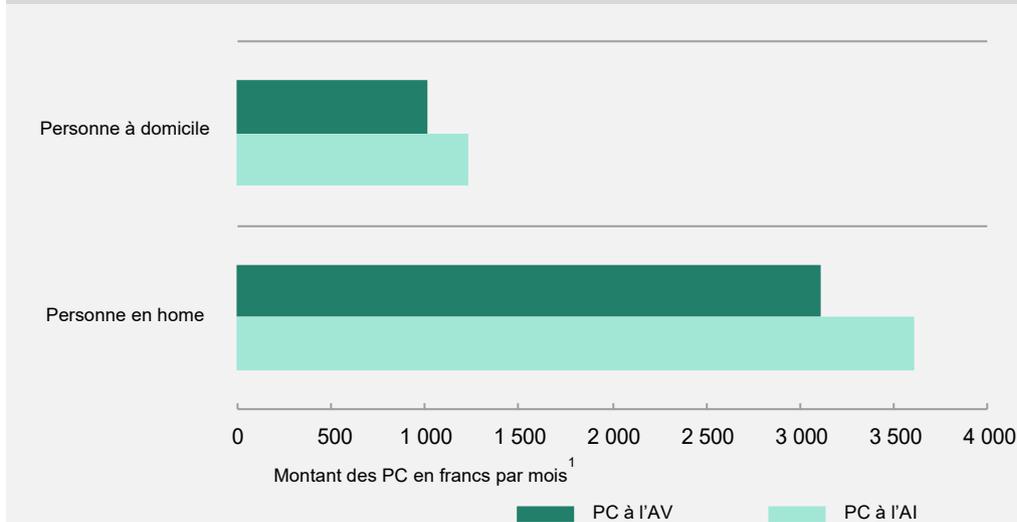
Genre d'habitation	Montant moyen des PC en francs par mois ¹						Variation en % ²		
	Total (AV, AI)	2016		2017			Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI
		PC à l'AV	PC à l'AI	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI			
Total	1 725	1 662	1 835	1 735	1 681	1 829	0,6	1,1	-0,3
À domicile	1 065	983	1 197	1 095	1 012	1 227	2,8	3,0	2,5
En home	3 263	3 073	3 687	3 267	3 112	3 613	0,1	1,3	-2,0

1 PC périodiques, y c. remboursement de la prime d'assurance-maladie.

2 Variation en % par rapport à l'année précédente

Source : Statistique des PC, OFAS

G5 Montant moyen des PC par mois pour une personne seule sans enfant, 2017



1 PC périodiques, y compris remboursement de la prime d'assurance-maladie.

Source : Statistique des PC, OFAS

16 % des bénéficiaires de PC ont droit uniquement à la réduction des primes

La prise en charge totale ou la réduction de primes de l'assurance-maladie permet de garantir à toutes les personnes de condition économique modeste une couverture à des conditions financières acceptables. Comme ce sont les cantons qui fixent les critères donnant droit à la réduction ou à la prise en charge totale des primes de l'assurance-maladie, les bases de calcul, notamment les limites de revenu et de fortune, varient d'un canton à l'autre. En revanche, une réglementation uniforme s'applique aux PC. En règle générale, tous les bénéficiaires de PC ont droit à la prise en charge totale des primes. Le montant remboursé n'est toutefois pas la prime effective, mais

une somme forfaitaire⁵ par canton ou région tarifaire, fixée chaque année par le Département fédéral de l'intérieur dans une ordonnance. La réduction de primes ou le remboursement total sont supportés par le canton avec l'aide de la Confédération et, dans de nombreux cantons, des communes.

En 2017, les 322 800 bénéficiaires de PC ont obtenu un remboursement des primes de l'assurance-maladie obligatoire. Ils représentent environ 14 % du nombre total de personnes auxquelles une réduction de primes a été accordée. La prime mensuelle moyenne pour une personne s'élevait à 470 francs et le total des primes de bénéficiaires de PC prises en charge, à 1,8 milliard de francs pour l'année. Près de 40 % de la somme globale consacrée à la réduction de primes est ainsi revenue à des bénéficiaires de PC. Ce pourcentage élevé résulte du fait que les bénéficiaires de PC jouissent généralement du remboursement total des primes, tandis que les autres ne reçoivent souvent qu'un subside partiel.

Environ 52 400 personnes, soit 16 % des bénéficiaires de PC, n'ont droit qu'à un remboursement des primes et non à des PC périodiques supplémentaires. Pour ces personnes, le système des PC ne fait que constater le droit au remboursement des primes.

T7 PC et réduction de primes (RP) de l'assurance obligatoire des soins, 2008-2017						
Année	Bénéficiaires d'une réduction de primes¹			Prestations RP en millions de francs		
	Total	Dont bénéficiaires de PC Nombre	En %	Total	Dont bénéficiaires de PC En mio de fr.	En %
2008 ¹	2 249 500	263 700	11,7	3 398,3	1 063,9	31,3
2009	2 254 900	271 300	12,0	3 542,4	1 118,1	31,6
2010	2 315 300	277 100	12,0	3 979,8	1 233,0	31,0
2011	2 273 700	287 700	12,7	4 070,3	1 361,3	33,4
2012	2 308 000	295 200	12,8	3 967,7	1 424,0	35,9
2013	2 253 300	300 700	13,3	4 014,7	1 471,5	36,7
2014	2 191 200	309 400	14,1	4 006,5	1 544,1	38,5
2015	2 222 000	315 000	14,2	4 086,2	1 632,9	40,0
2016	2 278 000	318 600	14,0	4 309,7	1 709,0	39,7
2017	...	322 800	1 809,8	...

1 Total : enfants compris ; bénéficiaires de PC : enfants non compris.

Source : Statistique de l'assurance-maladie obligatoire, Office fédéral de la santé publique ; Statistique des PC, OFAS

Données utilisées

- Relevés statistiques annuelles de l'OFAS auprès des organes PC.

Remarques de méthode

- Taux de PC ou taux de bénéficiaires PC : pourcentage des bénéficiaires de rente en Suisse qui touchent des PC.
- Dans les tableaux, le total dans les lignes ou les colonnes peut différer de la somme arithmétique, les chiffres étant arrondis.

Informations sur Internet

- Faits, chiffres et résultats détaillés (tableaux) : www.pc.bsv.admin.ch
- www.bsv.admin.ch

Mentions légales

Éditeur Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Traduction Service linguistique de l'OFAS, document disponible en français et en allemand

Renseignements Office fédéral des assurances sociales, domaine MASS, Jeannine Röthlin, tél. 058 462 59 28, data@bsv.admin.ch

⁵ La somme forfaitaire correspond à la prime moyenne par canton pour l'assurance-maladie obligatoire (y c. la couverture accidents) dans la région concernée.